



***Inauguration
des jeux d'eau:
Vendredi le
21 juin 2013***



Saint-Paul
d'Abbotsford

SERVICES MUNICIPAUX	2
MOT DU MAIRE	3
INFOS MUNICIPALES	3-4
SERVICE INCENDIE	4-5
LOISIRS ET CULTURE	6-7
ORGANISMES LOCAUX	8
SÉCURITÉ PUBLIQUE	9
PUBLICITÉ	10-11

À LA MAIRIE



**Saint-Paul
d'Abbotsford**

COORDONNÉES:

Hôtel de ville: 926, rue Principale Est
Saint-Paul-d'Abbotsford
Tél.: 450-379-5408 • Téléc.: 450-379-9905
Site Internet: www.saintpauldabbotsford.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Hôtel de ville

Lundi au jeudi 8 h à 12 h
13 h à 16 h 30
Vendredi 8 h à 12 h

Travaux publics

Lundi au jeudi 6 h 30 à 12 h
13 h à 16 h
Vendredi 6 h 30 à 12 h

Maire

Monsieur Dean Thomson

Conseiller, siège #01

Monsieur Jacques Viens

Conseiller, siège #02

Monsieur René Archambault

Conseiller, siège #03

Monsieur Robert Marshall

Conseiller, siège #04

Monsieur Pierre Pelletier

Conseiller, siège #05

Monsieur Mario Larochelle

Conseillère, siège #06

Madame Sylvie Ménard

*Élections par suffrage universel.

**Les Publications
Municipales**
Division de 9252-8223 Québec Inc.

Creativité et technologie
à votre service...

8 presses
numériques
multicolores

Concepteurs et imprimeurs de votre journal

424, du Rivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu (Qc) J0L 1R0 • 1 877 553-1955

www.pubmun.com

ÉDIFICES MUNICIPAUX

GARAGE MUNICIPAL

926, rue Principale Est
Saint-Paul-d'Abbotsford (Québec)
J0E 1A0



CENTRE COMMUNAUTAIRE DES LOISIRS

35, rue Codaire
Saint-Paul-d'Abbotsford (Québec)
J0E 1A0



PARC DES LOISIRS

35, rue Codaire
Saint-Paul-d'Abbotsford (Québec)
J0E 1A0

BIBLIOTHÈQUE AZARIE-COULLARD-DESPRÉS

926, rue Principale Est
Saint-Paul-d'Abbotsford (Québec)
J0E 1A0

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE:

Jeudi : de 14 h à 16 h et de 19 h à 21 h
Vendredi : de 19 h à 21 h
Samedi : de 9 h 30 à 11 h



SERVICES MUNICIPAUX

M. Daniel-Éric St-Onge	Directeur général dg@saintpauldabbotsford.qc.ca	poste 222
Mme Isabelle Robert	Coordonnatrice des finances finances@saintpauldabbotsford.qc.ca	poste 225
Mme Nathalie Viens	Secrétaire, Greffière adjointe communications@saintpauldabbotsford.qc.ca	poste 223
Mme Mélanie Fortin	Chargée de projet projets@saintpauldabbotsford.qc.ca	poste 223
Mme Isabelle Perreault	Inspectrice municipale inspecteur@saintpauldabbotsford.qc.ca	poste 230
M. Jean-Raphaël Cloutier	Coordonnateur des loisirs loisirs@saintpauldabbotsford.qc.ca	poste 228
M. François Lévesque	Coordonnateur travaux publics et voirie voirie@saintpauldabbotsford.qc.ca	poste 226
M. Kevin Boisclair	Préposé aux travaux publics et voirie travaux@saintpauldabbotsford.qc.ca	poste 226
M. Francis Labrie	Préposé aux travaux publics et voirie voirie@saintpauldabbotsford.qc.ca	poste 226
M. Guillaume Larose	Directeur du Service de sécurité incendie incendie@saintpauldabbotsford.qc.ca	

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES DANS LE BULLETIN

Le bulletin municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford est publié et distribué à chaque mois. Les organismes à but non lucratif appuyés financièrement par la Municipalité sont invités à transmettre leurs communiqués au bureau municipal avant le premier mercredi du mois. Il suffit de faire parvenir les fichiers Word et les photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: loisirs@saintpauldabbotsford.qc.ca

POUR PLUS D'INFORMATIONS: 450-379-5408, POSTE 228

DÉBUT DES TRAVAUX DE L'AMENÉE D'EAU AU RÉSERVOIR MUNICIPAL



Le projet de la construction d'une amenée d'eau potable au réservoir municipal a débuté depuis quelques jours. Après une longue période de travail et d'attente, la Municipalité a finalement reçu tous les certificats et les autorisations du Ministère du Développement

durable, de la Faune et des Parcs afin de pouvoir capter l'eau souterraine, d'exploiter un puits et de construire une amenée d'eau jusqu'au réservoir municipal ainsi que l'approbation du règlement d'emprunt du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Les Ministères ont remis leurs autorisations à la Municipalité considérant l'atteinte et le respect de l'ensemble de leurs exigences. Ces dernières sont en matière de santé publique (qualité de l'eau), de respect de l'environnement et de développement durable (intégrité de l'environnement et efficacité économique), de la durabilité et longévité des ouvrages relativement à l'investissement financier (plus de 50 ans), et finalement l'efficacité optimale de l'investissement versus tous autres projets envisageables (captage versus eau de surface).

Nous vous rappelons que ce projet est un investissement important de 900 000 \$ qui sera subventionné à près de 100 % par un programme conjoint fédéral et provincial de subvention via le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013*. La Municipalité a procédé à un règlement d'emprunt qui, capital et intérêts, sera assumé par un remboursement sur plusieurs années par les gouvernements des deux paliers.

Une subvention qui fera beaucoup de bien. Les contribuables ont dû assumer une facture de plus de 150 000 \$ en achat d'eau potable en moins de trois ans. À ce rythme moyen, les quelques 266 résidences branchées sur le réseau d'aqueduc municipal auraient atteint le 500 000 \$ en achat d'eau sur les prochains 10 ans (un montant assumé à 5 % par l'ensemble des contribuables municipaux). La Municipalité a été déclarée sinistrée par le Ministère de la Sécurité publique en 2012, causé par les sécheresses importantes de la période estivale. Ce statut nous a permis de recevoir une subvention additionnelle de près de 25 000 \$ afin d'aider les citoyens à défrayer une partie de la facture importante de 93 000 \$ d'achat d'eau uniquement en 2012.

Ce projet de construction qui se concrétise en 2013 permettra à la Municipalité de combler le manque d'eau potable aux résidents actuellement desservis par le réseau d'aqueduc municipal et permettra aussi à la Municipalité

de développer un secteur résidentiel dans la zone prévue derrière l'Hôtel de Ville.

Quelques éléments importants sur le déroulement des travaux. La Municipalité affichera l'accès au chantier à certains endroits. Il est très important de noter que le chantier se trouve sur des terrains privés et que l'accès est réservé aux personnels de chantiers et municipaux. Nous vous rappelons qu'un règlement uniformisé sur le territoire de la MRC de Rouville stipule qu'il est interdit à toute personne de se trouver sur un terrain privé sans la permission de son propriétaire ou de son occupant. À des fins de sécurité et de respect des normes de la CSST, la Municipalité assurera l'application de ce règlement aux abords du chantier de construction. Les travaux se dérouleront sur une période d'environ 4 semaines. Il est donc fortement envisageable que plusieurs véhicules, camions et machines circulent durant le jour sur le territoire de la Municipalité. Il sera donc important de demeurer vigilant pour une meilleure sécurité sur les routes municipales. Aucune fermeture de route ou détour n'est prévue.

C'est donc avec un immense plaisir que le Conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford voit se concrétiser la construction de l'amenée d'eau potable, et ce, pour les projets présents et d'avenir.

Le Maire,
Dean Thomson

INFOS MUNICIPALES

FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE L'HÔTEL DE VILLE

Veillez noter que les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés le **lundi 20 mai** à l'occasion de la Journée nationale des Patriotes. L'horaire régulier reprendra à compter du mardi 21 mai.

RAPPEL TAXES MUNICIPALES

Soyez avisés que la date d'échéance pour effectuer le 2^e versement de votre compte de taxe, sans accumuler des frais d'intérêts, est le **mardi 21 mai 2013**.

BIBLIOTHÈQUE AZARIE-COULLARD-DÈSPRÉ

La bibliothèque procédera au cours du mois de mai à l'achat de nouveaux livres. Vous êtes invités à découvrir les toutes dernières nouveautés littéraires qui seront disponibles à partir du mois de juin. Pour toutes suggestions d'achat de livres, veuillez communiquer avec les responsables de la bibliothèque.

MODÉRATION SUR LA CONSOMMATION D'EAU

En raison des chaudes journées printanières que nous venons de connaître, nous sollicitons la collaboration des citoyens de la Municipalité lors de canicule afin de réduire la consommation en eau potable. Nous souhaitons la coopération de tout et chacun afin d'adopter un comportement responsable et de limiter les usages qui se veulent superflus.

NOUVELLE PELOUSE

Les nouvelles pelouses ensemencées ou composées de tourbe peuvent exceptionnellement être arrosées entre 17 h et 7 h pour une période de 7 jours consécutifs. Un permis municipal est toutefois requis.



RÈGLEMENTATION SUR L'ARROSAGE



L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour des fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux ainsi que pour relever le niveau de l'eau des piscines est défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année, sauf entre 19 h et 22 h les jours suivant :

- Le lundi, l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal **est prohibée** en tout temps.
- Les mardis, jeudis et samedis pour les occupants d'immeuble dont le numéro civique est un nombre pair.
- Les dimanches, mercredis et vendredis pour les occupants des immeubles dont le numéro civique est un nombre impair.

Soyez informés que la Municipalité sera plus stricte envers celles et ceux qui n'appliqueront pas la réglementation sur l'arrosage. Afin d'éviter de commettre une infraction passible d'une amende, veuillez respecter le règlement municipal applicable.

PURGE DE BORNES-FONTAINES

Des travaux de rinçages d'aqueduc surviendront dans la Municipalité au cours des prochaines semaines. Il se peut que vous ayez de l'eau jaune, brune ou brouillée pendant quelques heures.



Afin d'obtenir que l'eau retrouve sa limpidité, laissez couler l'eau de vos robinets quelques minutes. Notez qu'il n'est pas nécessaire de faire bouillir l'eau et qu'il n'y a aucun danger à la consommation.

Ce sont des interventions de maintenance qui sont effectuées annuellement, visant à assurer le bon fonctionnement du réseau d'aqueduc municipal. Nous vous remercions de votre collaboration.

NOUVELLE SIGNALISATION

D'ici la fin du mois de mai 2013, deux feux clignotants seront érigés à l'une des courbes du rang Papineau à proximité du Petit rang St-Charles. Nous désirons sensibiliser tous les citoyens et les usagers de la route à respecter cette nouvelle signalisation et les limites de vitesse établies pour la sécurité de tout et chacun.

VOUS AVEZ LE PROJET D'INSTALLER UNE PISCINE OU UN SPA

En vue du respect des règles d'implantation et pour la sécurité de vos proches, de vos enfants et vos petits-enfants, un permis est requis lors de l'installation d'une piscine ou d'un spa. Par exemple, des normes s'appliquent par rapport aux limites de votre propriété, la hauteur de la clôture, la profondeur du bassin, etc. Veuillez communiquer avec l'inspectrice municipale au 450-379-5408 pour de plus amples renseignements.

SERVICE INCENDIE

DÉFI GRATTE-CIEL

Le 31 mai prochain, cinq pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-Paul-d'Abbotsford, se joindront aux 600 pompiers, paramédicaux, policiers et civiles à travers le Québec lors d'une épreuve sportive qui a pour but d'amasser des fonds pour venir en aide aux personnes atteintes de la dystrophie musculaire.

Le Défi Gratte-ciel consiste à graver les 48 étages (1 125 marches) de la Tour de la

Bourse à la Place Ville-Marie à Montréal, habillé avec tout l'équipement de pompier pour combattre des feux, pour un total de 50 livres d'équipements. Le Service Incendie de Saint-Paul-d'Abbotsford et ces pompiers, sont fiers d'exécuter cet effort physique qui serait normalement fait pour venir en aide à une personne en détresse, mais lors de cette occasion les fonds recueillis serviront aux personnes atteintes de la dystrophie musculaire. Pour information sur l'événement ou pour un

don, vous pouvez aller sur : <http://muscle.akaraisin.com/2013defigratteteciel>



FEUX EXTÉRIEURS

Le beau temps est arrivé. Le temps pour certaines personnes de faire des feux extérieurs également. Par contre, les citoyens ont certaines consignes à respecter. Notamment pour la sécurité des personnes, la sécurité des lieux et la protection de l'environnement. Voici quelques articles du règlement municipal 505-2008 concernant les feux extérieurs.

FEUX INTERDITS



Les feux pouvant contenir des matières plastiques, synthétiques, caoutchouc ou autres, d'où émanent une fumée polluante dans l'atmosphère, sont interdits en tout temps sur le territoire de la Municipalité. Le fait de brûler ou de permettre que soient brûlés des déchets, des palettes de bois ou des débris de construction ou de démolition est également prohibé.

FEUX DE BOIS, BRANCHES, FEUILLES OU HERBE COUPÉE

Il est défendu à toute personne de faire des feux en plein air pour la destruction de bûches, branches, feuilles, ou herbe coupée sans avoir obtenu au préalable un permis de brûlage.

FEUX POUR NETTOYER UN TERRAIN

Il est défendu à toute personne de mettre le feu en plein air sur un terrain et de le propager afin de brûler les herbes ou broussailles sans que celles-ci ne soient d'abord coupées, mises en tas ou en courtes rangées et sans avoir obtenu au préalable un permis de brûlage.



FEUX DE JOIE

Il est défendu à toute personne de faire des feux de joie en plein air sur un terrain privé sans avoir obtenu au préalable un permis de brûlage. Toutefois, ceci ne s'applique pas aux feux de bois (bûches ou branches seulement) à des fins récréatives sur un terrain privé, qui sont allumés et maintenus dans un foyer dont les caractéristiques sont conformes aux dispositions du règlement applicable.

FOYER

Tout foyer extérieur dans lequel sont allumés des feux doit respecter les conditions suivantes :

- il doit être situé à une distance d'au moins 3 mètres de toute ligne de propriété, de tout bâtiment ou de toute autre structure combustible de même que de tout arbre ou autres végétaux;
- une surface d'un rayon de 1 mètre sur le sol autour du foyer de même que la surface située sous le foyer doit être recouverte de sable ou de tout autre matériaux non combustible tel du ciment ou de la brique;
- il doit être constitué de l'un des matériaux suivants : la pierre, la brique, les blocs architecturaux, le pavé imbriqué ou le métal breveté;
- ses parois doivent être suffisamment élevées pour empêcher toute propagation du feu à l'extérieur de l'ouvrage ou du contenant; la hauteur du foyer ne devant cependant pas excéder 3 mètres incluant la cheminée;
- il doit être pourvu d'une cheminée elle-même munie d'une grille pare-étincelles.



Exemples :



FEU DANS UN ENDROIT PUBLIC

Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir un feu dans un endroit public, sauf s'il s'agit d'un feu de joie allumé dans le cadre de festivités autorisées par la Municipalité et pour lequel un permis de brûlage a été préalablement émis conformément au présent règlement.

PERMIS DE BRÛLAGE

Toute personne peut obtenir un permis de brûlage auprès des Services municipaux désignés selon les conditions suivantes :

- en avoir fait la demande par écrit, au moins **48 heures** avant la date prévue pour le feu, sur la formule fournie par la Municipalité à cet effet et l'avoir signée, laquelle doit notamment indiquer :
 - le nom et l'adresse du requérant ou, si celui-ci est une personne mineure, d'un adulte responsable;
 - le jour, l'heure et l'endroit du brûlage incluant des indications quant aux objets et bâtiments situés à proximité de l'aire de feu;
 - le type de brûlage et sa durée;
- avoir fourni une pièce d'identité comprenant une photo et son adresse résidentielle;
- ne pas avoir obtenu un permis de brûlage au cours des sept (7) jours précédents, le nombre maximal de permis émis pour une même personne ou un même immeuble étant par ailleurs limité à **cinq (5)** pour une même année civile;

Le permis de brûlage est sans frais. Il n'est valide que pour les dates, heures et durées indiquées. Les Services municipaux dési-



gnés se réservent le droit d'imposer, au moment de la délivrance du permis, toute autre condition pour le déroulement du feu afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Aucun permis n'est requis pour allumer ou maintenir allumé un barbecue destiné uniquement à la cuisson des aliments et qui est opéré au gaz ou au charbon.

CONDITIONS À RESPECTER LORS D'UN FEU

Toute personne qui allume un feu autorisé en vertu du présent règlement doit respecter les conditions suivantes :

- avoir sur les lieux du feu et à proximité de celui-ci, l'équipement nécessaire pour empêcher sa propagation en tout temps, à savoir un boyau d'arrosage ou un extincteur portatif d'une capacité suffisante;
- avoir entassé ou disposé en courtes rangées ou en tas, les matières destinées au brûlage à une **hauteur maximale de 2 mètres**, ces matières ne devant pas être prohibées par le présent règlement;
- assurer une **surveillance constante** du feu par au moins un adulte, qui doit voir à ce que les conditions imposées par le présent règlement soient respectées en tout temps.
- l'endroit prévu pour le feu doit être sécuritaire eu égard à toutes les circonstances;
- limiter en tout temps la hauteur des flammes à 1,5 mètre;
- s'assurer que le feu est éteint avant de quitter les lieux;
- respecter toute autre condition indiquée sur le permis de brûlage.

Le Service Incendie de Saint-Paul-d'Abbotsford suit les indications de la SOPFEU pour les interdictions de brûlage en se référant au risque d'inflammabilité au : <http://www.sopfeu.qc.ca/fr/accueil>

Lorsque se présentent des conditions climatiques défavorables au brûlage faisant en sorte qu'il y a un risque élevé de propagation du feu, tels une sécheresse, un vent fort, un vent orienté en direction de matières inflammables, etc., la demande de permis doit être refusée et tout feu déjà autorisé devra être éteint malgré le permis préalablement émis.

NUISANCES

Constitue une nuisance et est prohibée, le fait d'allumer ou de maintenir allumé, un feu qui incommode les personnes ou le voisinage par le dégagement de fumée, de suie, d'étincelles ou d'odeur.



Le Service Incendie de Saint-Paul-d'Abbotsford par contre, recommande fortement l'usage d'une déchiqueteuse à bois. Considéré comme plus sécuritaire que les feux à ciel ouvert pour les risques d'incendie non contrôlés et également écologiques. Les utilisateurs pourront se servir des copeaux de bois à d'autres fins.

USAGE DE PÉTARDS OU DE FEUX D'ARTIFICE

Il est défendu à toute personne de faire usage de pétards, feux d'artifice ou autres pièces pyrotechniques, sauf à l'occasion de festivités autorisées par le conseil de la Municipalité et pour lesquelles un permis a été préalablement émis conformément au présent règlement.

Toute personne qui fait usage de telles pièces doit respecter les conditions suivantes, en plus de celles indiquées sur le permis :

- avoir sur les lieux où est fait usage de feux d'artifice l'équipement nécessaire pour empêcher un feu ou sa propagation en tout temps;
- assurer une surveillance constante des lieux où est fait usage de feux d'artifice par au moins un adulte, en plus de l'artificier.

Les personnes voulant se procurer un permis de brûlage doivent en faire la demande à la Municipalité. Ce permis est sans frais et une demande écrite doit être complétée au bureau de la Municipalité. Le permis est également disponible sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet *Service de sécurité incendie et Prévention et sécurité*.

Pour toute demande d'information, vous pouvez entrer en contact avec la Municipalité au 450-379-5408 ou par courriel à l'adresse incendie@saintpauldabbotsford.qc.ca

JOGG-O-THON

2e ÉDITION

Dimanche
26 mai



C'est avec un immense plaisir que nous vous invitons à participer le dimanche 26 mai 2013 de 9 h 30 à midi, à la deuxième édition du JOGG-O-THON de l'école Micheline-Brodeur. Cette activité-bénéfice aura lieu dans les rues qui longent le Parc Laurent Fortier à Saint-Paul-d'Abbotsford. Tous les profits engendrés lors de l'événement serviront au projet de revitalisation de la cour de l'école. Les pompiers du Service de sécurité incendie de la Municipalité seront sur les lieux afin d'assurer la sécurité des joggeurs. Tirage de nombreux prix de présence, animation, musique, jeux et plaisirs seront au rendez vous! Tous les enfants recevront une médaille de participation. À la fin des courses, les meilleurs de chaque catégorie se verront offrir le maillot jaune officiel du joggeur 2013.

Inscriptions :

- Veuillez compléter le formulaire d'inscriptions et le faire parvenir avec le financement recueilli à l'école Micheline-Brodeur ou à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;
- Les participants devront être âgés de 5 ans et plus;
- Les coûts de participation (ou de financement) sont de 5 \$ pour les enfants et 10 \$ pour les adultes;
- Les participants devront s'identifier en portant un vêtement de couleur ou un déguisement sécuritaire;
- Ne pas oublier d'apporter une bouteille ou une gourde d'eau.

Vous pouvez remplir le formulaire d'inscription ci-dessous et le transmettre au secrétariat de l'école Micheline-Brodeur ainsi qu'au Service des loisirs de la Municipalité. Pour plus d'information : 450-379-5408, poste 228.

VEUILLEZ DÉCOUPER ICI

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom et prénom du/de la responsable : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____ Signature : _____

Nom des membres de l'équipe

Épreuve

Financement

TOTAL _____



Épreuve :

- ☐ Course du 1.2 km de la catégorie 5 à 7 ans
- ☐ Course du 1.2 km de la catégorie 8 à 12 ans
- ☐ Défi 1 heure

Horaires de la journée

- **Dès 9 h 30 :** Arrivée des participants et confirmation d'inscription;
- **10 h :** Course du 1.2 km de la catégorie 5 à 7 ans;
- **10 h 15 :** Course du 1.2 km de la catégorie 8 à 12 ans;
- **10 h 30 :** Départ des joggeurs pour le parcours d'une (1)heure ;
- **11 h 30 :** Remise des prix de participation, photos de groupe et d'équipe;

Venez courir
et relever
le défi!

INAUGURATION DES JEUX D'EAU

La Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford est heureuse d'inviter tous les citoyennes et citoyens à la fête familiale qui sera organisée le vendredi 21 juin 2013, de 13 h à 20 h, sur les terrains du parc des loisirs, afin de célébrer l'inauguration des jeux d'eau. Nous sommes fiers de vous offrir et vous présenter cette nouvelle installation récréative qui saura vous satisfaire et vous rafraîchir lors des chaudes journées estivales.

Au programme, plusieurs activités seront offertes et auxquelles les plus

**VENEZ VOUS
AMUSER
AVEC NOUS !**

petits et les plus grands pourront s'amuser toute la journée.

- Jeux d'eau;
- Jeux gonflables;
- Matches de soccer mixte;
- Matches de volleyball mixte;
- Musique;
- Maquillage;
- Hot-dog offerts gratuitement à partir de 16 h;
- Boissons non alcoolisées;
- Et plus encore...

Nous souhaitons la bienvenue de tous celles et ceux qui voudraient s'impliquer



lors de l'événement. Pour informations, veuillez communiquer avec Jean-Raphaël Cloutier au 450 379-5408, poste 228.

**En cas de pluie, l'activité est annulée.*



CAMP DE JOUR

Le camp de jour spécialisé de la Municipalité qui est offert aux jeunes de 5 à 12 ans débutera le mardi 25 juin prochain. Il toujours possible d'inscrire les enfants aux semaines de camp et aux différentes sorties hebdomadaires. Plusieurs activités amusantes et thématiques originales sont offertes aux jeunes. Pour un été rempli de plaisirs et de souvenirs, nous vous invitons à compléter la demande d'inscription qui est disponible sur le site Internet suivant : www.gvl-inc.com. De plus, les formulaires d'inscription et les informations essentielles sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité. Notez qu'après le 31 mai 2013, les inscriptions reçues seront acceptées jusqu'à ce que le maximum d'inscription soit atteint. Les non-résidents pourront s'inscrire à partir du 17 juin 2013.



PÉTANQUE

Les soirées de pétanque organisées par le club de l'Âge d'or débuteront le mardi 21 mai prochain sur les nouveaux terrains de pétanque aménagés au Parc des loisirs, au 35, rue Codaïre. Les parties débuteront à 18h30 et vous êtes invités à vous présenter

de 5 à 10 minutes à l'avance pour la création des équipes. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Mme Denise Brodeur-Riendeau au 450-379-9456.

COURS DE GARDIEN AVERTI

Le cours de gardiens avertis est offert aux jeunes de 11 ans et plus qui désirent suivre une formation de base sur la santé, la prévention, la sécurité et les premiers soins. La formation aura lieu **le samedi 1er juin de 8 h à 16h30** à la salle communautaire des loisirs, 35, rue Codaïre.

• Inscriptions et informations :

Hôtel de Ville, 926, rue Principale Est – 450-379-5408

- **Coût :** 60 \$, comprenant le manuel de référence de la Croix-Rouge

(admissible à la subvention de 50 %)

- **Date limite d'inscription :** 22 mai 2013

LES PLACES SONT LIMITÉES!

LOCATION DES TERRAINS SPORTIFS

Soyez informés que les différents terrains sportifs des loisirs (baseball, volleyball de plage, soccer et patinoire) sont disponibles pour location lors d'événement privé.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service des loisirs au 450-379-5408, poste 228.

RAPPEL – INSCRIPTIONS LOISIRS

BASEBALL - 5 à 7 ans

Ateliers de baseball pour les 5 à 7 ans. Durant l'été, les jeunes apprendront les bases du baseball. Les séances sont divisées en ateliers où les jeunes pratiqueront la course sur les buts ainsi que les différentes techniques reliées au lancer, à l'attraper et au frapper. **ANIMATEUR :** Jean-Raphaël Cloutier



JOUR	DÉBUT	HEURE	COÛT *	LIEU
Jeudi	23 mai	18 h à 19 h	80 \$ /10 ateliers	Terrain de baseball des loisirs

** Le baseball est assujéti à la subvention de 50 % par personne jusqu'à concurrence de 250 \$ par année et sera applicable directement au moment de l'inscription.*



CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

Veuillez noter que l'activité « cartes » se poursuivra tous les jeudis après-midi et cela jusqu'au 6 juin 2013. Dès 13 h, venez vous amuser entre amis au local du Club de l'âge d'or, situé au 11, rue Codaire.

Vous avez 50 ans et plus, vous désirez profiter de rabais intéressants et faire parti d'un mouvement qui

s'occupe de vos droits, joignez-vous à votre FADOQ local.

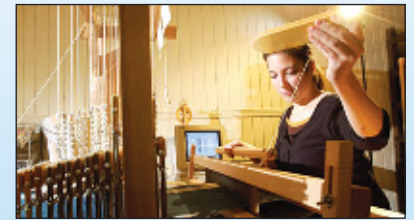
Pour de plus amples renseignements, contactez Mme Denise Brodeur-Riendeau, présidente, au 450-379-9456. De plus, les salles du Club de l'Âge d'or sont disponibles pour en faire la location. Pour plus d'informations, communiquez avec Mme Claire Brodeur au 450-379-5488.



CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

Le mardi 11 juin 2013, à 17 h, aura lieu l'assemblée générale du Cercle de Fermières de Saint Paul-d'Abbotsford au local du Club de l'Âge d'or.

Lors de cette réunion, notez qu'il y aura les élections et le souper des membres.



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES QUATRE LIEUX

Journée nationale des Patriotes

Dans le cadre de la journée nationale des Patriotes, la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux vous donne rendez-vous au monument des Patriotes des Quatre Lieux à Saint-Césaire. Pour l'occasion, il y aura levée du drapeau et discours de circonstance.

Apportez votre chaise et venez commémorer la mémoire des Patriotes des Quatre Lieux.

Rendez-vous le
20 mai à 13 h 30
au parc Neveu
(coin Neveu et
Saint-Paul),
Saint-Césaire.



LES
JARDINS
DE LA TERRE

DONS D'ARBRES 2013

Les Jardins de la Terre est fier de vous inviter à sa grande Journée de l'arbre qui se déroulera le dimanche 26 mai 2013 de 9 h à 17 h !

Les citoyens de Saint-Paul-d'Abbotsford sont invités à venir chercher gratuitement des arbres qu'ils pourront ensuite replanter dans leur jardin.

Si vous désirez plus d'informations :

Par téléphone : 450 379-5079
Par courriel : jardinsdelaterre@gmail.com



la collecte

Organisée par les Chevaliers de Colomb

en collaboration avec
la Municipalité et le Cercle de fermières



Saint-Paul
d'Abbotsford



SALLE COMMUNAUTAIRE DES LOISIRS

35, rue Codaire, Saint-Paul-d'Abbotsford

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.

Info-collecte: 514 832-0873 • 1 800 343-SANG (7264) • hema-quebec.qc.ca



En collaboration avec:

*Service, professionnalisme,
respect et intégrité.*

PRUDENCE À VÉLO

Saviez-vous que le Code de la sécurité routière oblige les cyclistes à installer des réflecteurs sur leurs vélos ? Mais comment faire pour se souvenir de leur emplacement ?

Il faut penser aux phares et aux réflecteurs d'un véhicule, c'est-à-dire blancs à l'avant, jaunes sur les côtés et rouges à l'arrière. Les réflecteurs d'un vélo sont visibles de tous les côtés, exactement comme ceux d'une voiture, soit deux réflecteurs jaunes aux pédales, un réflecteur rouge sur le cadre à l'arrière, un réflecteur rouge sur la roue arrière, un réflecteur jaune sur la roue avant et un réflecteur blanc sur le cadre à l'avant.

Il faut être visible le jour comme le soir. Il est conseillé de fixer un fanion vertical orange sur son vélo ce qui vous rendra plus visible. En plus, si vous installez une petite sonnette cela vous rendra audible et cela vous permettra d'aviser les piétons et les autres cyclistes de votre présence.

De plus, lorsqu'on circule le soir, il faut équiper sa bicyclette d'un système d'éclairage c'est-à-dire un phare blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière en

plus des réflecteurs déjà installés sur votre vélo. Les premières choses qu'un automobiliste voit à l'approche d'une bicyclette, lorsque le temps est sombre ou bien à la noirceur, sont les réflecteurs et les phares de la bicyclette. Il est donc important d'en installer s'il n'y en a pas.

Les réflecteurs ne doivent pas être cachés par divers objets, par exemple, le petit sac sous la selle. Ils doivent être libres de toute saleté sinon ils reflètent moins la lumière. Pour accroître davantage votre visibilité, il est possible d'utiliser des bandes réfléchissantes que vous pouvez porter sur vos vêtements ou qui peuvent être installées sur votre bicyclette.

En terminant, une autre façon de demeurer visible est de respecter les règles de la circulation, d'accroître le respect entre les véhicules et les vélos, de signaler ses intentions et d'assurer sa propre sécurité en portant un casque. En voici un rappel :

- Il faut signaler ses intentions pour un virage, un ralentissement ou un arrêt (code gestuel) ; un véhicule possède des feux de signalisation qui indiquent aux autres usagers de la route ses intentions, donc un cycliste doit faire de même ;
- Il faut circuler dans le même sens que les automobiles ;
- En groupe, il faut circuler à la file indienne jamais côte à côte ;
- Il est interdit de circuler avec un baladeur ou un casque d'écoute ;
- Il est interdit de transporter un passager sauf s'il y a un siège prévu à cet effet ;

- Il est interdit de circuler entre les véhicules en mouvement ;
- Il est interdit de circuler sur le trottoir ;
- S'il n'y a pas de feu de circulation pour les cyclistes, il faut respecter les feux de circulation pour les véhicules. Pour traverser lorsqu'il y a un feu pour piéton, il faut descendre de son vélo.

Il est conseillé que les enfants de moins de 9 ans soient supervisés par un adulte responsable lorsqu'ils circulent à vélo. Pour leurs premières expériences, ils devraient se pratiquer dans un endroit sécuritaire, avec supervision et avec des protecteurs, dont un casque.

Plusieurs écoles primaires ont été visitées par les policiers au mois de mai et juin donc il pourrait être intéressant que les parents revoient avec leurs enfants les notions acquises lors de ces rencontres.

Saviez-vous que?

En cas d'urgence, pour rejoindre directement le centre d'appel de la Sûreté du Québec, vous pouvez composer le **450 310-4141** ou ***4141** pour les cellulaires.

Vous pouvez également composer le **911**.



Yanick Marchand,
pharmacien propriétaire

affilié à



1398, rue Notre-Dame
Saint-Césaire
450 469-1010

**Livraison
GRATUITE de
vos ordonnances**

LES ENTREPRISES
J. Boucher
Stéphano Paquette
PRÉSIDENT



**SERVICE DE
CONTENANTS**

**TÉL.: 450-379-9400
FAX: 450-379-9235**

**1131, rue Principale
St-Paul d'Abbotsford
(Québec) J0E 1A0**



**Les Publications
Municipales**

Division de 9252-8223 Québec Inc.

Créativité et technologie
à votre service...



Charles Baillargeon, représentant
charles@publicationsmunicipales.com
Cell.: 1 (855) 454-6010

**CONCEPTION ET
IMPRESSION:**

Cartes d'affaires,
dépliants, brochures,
menus de restaurants,
affiches, banderoles,
formules d'affaires
et plus encore...

Concepteurs et imprimeurs de votre journal

424, du Rivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu (Qc) J0L 1R0 • (450) 787-2715

www.publicationsmunicipales.com



**DENICOURT, GAGNON
FORAND & DENICOURT***

NOTAIRES • CONSEILLERS JURIDIQUES
*ENTREPRISE INDIVIDUELLE

ME JEAN-FRANÇOIS DENICOURT

1124, AVENUE DE L'UNION
SAINT-CÉSAIRE (QUÉBEC)
J0L 1T0
TÉL.: (450) 469-2801
TÉLÉC.: (450) 469-2755
COURRIEL:
jfdenicourt@notarius.net




**Il reste
une place pour
votre annonce
et les prix sont
abordables.**

Pour informations: 1 (877) 553-1955



Fruits et légumes des Trinités veut offrir l'opportunité aux citoyens de Saint-Paul d'accéder à des produits frais et de qualité, d'une saveur inégalée. Ayant muris jusqu'à leur pleine capacité, vous permettant ainsi d'avoir des fruits et légumes vraiment savoureux, remplis de soleil et de vitamines, de l'huile d'olive et du vinaigre balsamique vieilli ainsi que d'autres produits fins. Venez nous rencontrer à partir du 18 mai (notre journée d'ouverture) à Saint-Paul d'Abbotsford, au 123 rang Elmire (route 235). Pour notre première, nous avons une herboriste sur place. Journée d'ouverture, arrivage des "Asperge du Québec".

**Nous sommes ouvert du lundi au dimanche
de 9:heures am jusqu'à 18:00 pm.**

123 rang Elmire, Saint-Paul-d'Abbotsford, Qc
info@fruitsetlegumesdestrinites.com
www.fruitsetlegumesdestrinites.com



**VERS UN MEILLEUR
MIEUX ÊTRE**



Christiane Parent Paquette
Membre A.C.A.M.

120, rue des Frênes, St-Paul d'Abbotsford (QC) J0E 1A0
Tél.: 450 379-5974

Liquidation SERANE

liquidationserane.com

info@liquidationserane.com
Téléphone : 450-531-6267

1260 rue St-Jean - St-Césaire

Liquidation d'article
neuf et usagé

De tout pour tous

Meuble
Matelas
Outil
Jouet
Cosmétique
Décoration
Informatique
etc...

CONCEPT CAN-BEC



ÉBÉNISTERIE ARCHITECTURALE

LAMINAGE CAN-BEC



LAMINAGE DE PANNEAUX

*Entreprise fièrement établie
à Saint-Paul depuis 1994*

WWW.CAN-BEC.COM



Nous vous offrons une vaste gamme de services
LE SAVIEZ-VOUS?

- Pose et réparation de pare-brise
- Dépositaire des remorques LAROCHE
- Attaches de remorque (hitch)
- Filage pour freins électriques
- Couvre caisse - Aquapel
- Systèmes d'alarme
- Radios CLARION/KENWOOD

- Vente, pose et balancement de pneus
- Mags d'été et d'hiver et roues d'hiver
- Démarreur à distance
- Accessoires pour autos et camions
- Burinage VINLOCK

**RÉPARATION
DE PARE-BRIS**

*Sans frais 0\$ de franchise
à payer si assuré*



161, route 112, Saint-Césaire 450 469-4448

**Agricole, commercial
et résidentiel**

450 469-3157

1 800 363-8973



www.ostiguyetrobert.com



Installation septique

- Excavation et terrassement
- Drainage
- Démolition
- Vente et installation de drains
et ponceaux en plastique et en acier
- Vente de produits de terrassement
et paysagement
Estimation gratuite

Pierre et Jean-François Ostiguy

255, route 112, Saint-Césaire (QC)



Du plaisir pour toute la famille...



Vendredi le 21 juin 2013 de 13 h à 20 h...



Venez vous amuser avec nous !

